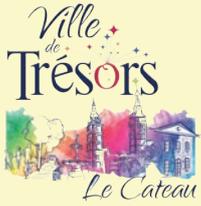


Le Cateau



et vous

Conseil Municipal

Principales délibérations de la séance du 02 Juillet 2019 :

- Soutien à nos agents de Police municipale
- Aide aux commerçants de proximité
- Subventions aux associations catésiennes
- Revitalisation du coeur de ville
- Contrat avec l'école Saint-Joseph
- Taxe d'habitation sur les logements vacants
- Subventions pour le défilé Saint-Matthieu
- Transfert de voiries avec le Département
- Aménagement des ronds-points
- Sécurité pour nos écoles

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Françoise CAMPIN, Cyril CHAPEL, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Aline GAUDET, Brigitte GRENIER, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Angélique PLAQUIN, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON

Représentés par procuration : Sylvie DECRESSONNIÈRE, Joëlle MANESSE, Thierry THÉBERT

Soutien à nos Policiers

Une violente altercation s'est déroulée entre un chauffard non-catésien, qui a foncé en voiture délibérément à deux reprises sur notre Chef de Police, M. Gervais. M. Gervais a sauvé sa vie in-extremis grâce à ses réflexes, et la présence de son collègue, le Brigadier-Chef Levent qui a dû, à deux reprises, avoir recours à son arme à feu. Les catésiens ont manifesté leur soutien par de nombreux messages de réconfort.

Un procès est en cours. Les policiers, représentant la ville du Cateau, doivent être défendus par un avocat.

Le conseil municipal a décidé de prendre en charge les frais d'avocat, défendant la ville du Cateau et montrant leur soutien aux forces de l'ordre.

Vote : unanimité

Aide aux commerçants de proximité

Sur l'initiative du Maire Serge Siméon, la ville du Cateau-Cambrésis a décidé d'appliquer une réduction de 10 % de la taxe foncière pour les boutiques dont la surface est inférieure à 400 m². Ces « magasins de rue » doivent être indépendants, ils ne doivent pas être intégrés dans une galerie commerciale.

Cette baisse sur les propriétés bâties aura un impact dans le budget communal.

Selon estimation, elle représenterait une perte de 40 000 € pour la Direction Générale des Finances Publiques.

Il convient de rappeler que la taxe foncière bâtie pour les particuliers, entrepreneurs et commerçants, a déjà fait l'objet d'une baisse générale de 10 % décidée par l'équipe municipale en 2018 (de 23% en 2017 à 21 % en 2019)

Vote : unanimité

Subventions traditionnelles aux associations locales

Le Conseil municipal attribue les subventions suivantes :

Associations locales de loisirs et de sports

• Cat Gym	300€
• Gym Union	300€
• ACFC (coureurs de fond)	7 125€
• Cyclo Club Catésien	350€
• Mawashi Karaté Club	200€
• Club de Tir Sportif	400€
• AS Badminton Loisirs	300€
• AS Rencontres Citoyennes	400€
• AS Jean Rostand	400€
• AS Lycée	400€
• Local Unique Colombophile	600€
• Société de pêche « La Sirène »	350€
• Sporting club catésien	12 500 €
• Cité des Jeunes - Basket-Ball	12 500 €
• Volley-Ball	300 €
• Cité des Jeunes - Tennis de table	1 300€
• Tennis Club	1 000€
• Société de chasse Saint-Hubert	120€
• Amat' Academy	400€
• La Castellane	1 000€
• Alliance des générations	300€
• Le Cateau Pétanque	400€
• Majorettes les étoiles d'argent	500€
• Catésis Car Club	300€
• Club 4x4	350€
• Acro Motos	200€
• Caramathon	500€
• Club Aïkido Waza	200€
• École du Dragon Rouge	1 200€
• Judo Jujitsu	1 200€
• Solidarity Box	300 €
• Centre Hippique Le Cateau	300€
• ADCOUAT	200€
• Multiform	285€
• Les danseuses du Catésis	200€
Total	46 680 €

Œuvres Sociales

• Comité des œuvres sociales	21 500€
• Centre Communal d'Action Sociale	50 000€
• Amicale des Sapeurs Pompiers	500€
• Harmonie Municipale	1 805€
• Association des Paralysés de France	200€
• Association des Donneurs de sang bénévoles du Cateau	400€
• Restaurants du Cœur	160€
• Association Havre	500€
• Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH)	200€
• Secours catholique	160€
• La croix bleue	120€
Total	75 545 €

Associations Patriotiques

• Association des Anciens Combattants	610€
• Médaillés militaires	100€
• Entr'aide de la légion d'honneur	60€
• Union des parachutistes	100€
• Officiers de réserve	100€
• Entente des sociétés patriotiques	100€
• Sous Officiers de réserve	100€
• Anciens des forces françaises en Allemagne Autriche	100€
Total	1 270 €

Divers Organismes et Associations

• Le Cateau Expansion	4 940€
• Fédération nationale des commerçants des marchés de France	300€
• Les Amis du groupe scolaire Herbin	100€
• Les Petits Mômes de Langevin	100€
• Les Enfants de l'école Curie	100€
• Les Amis de l'école Matisse	100€
• Les Amis de Wielsbeke	950€
• Les Amis de Cave	950€
• Les Amis des Westerburg	950€
Total	8 490 €

Pour mémoire, des subventions (traditionnelles) ont déjà été votées lors du conseil municipal du 15 Mars 2019, pour certaines associations :

- Zikenstock : 8 000€
- Commanderie de la Chaude Andouille : 1 500€
- Commune Libre du Corbeau : 2 000 €

Soit 131 985 €
en subventions annuelles de base auxquelles il convient d'ajouter les coûts induits (chauffage, électricité, surveillance palais des sports et autres, entretien par le personnel des services techniques, minibus à disposition...)

Vote : unanimité

Revitalisation du coeur de ville

Maintenant que les travaux du centre-ville sont terminés, les entreprises de la maîtrise d'oeuvre ont rendu leur facture définitive, avec les décomptes généraux, aboutissant à une « moins-value ».

Contrairement à « 5 millions » annoncés dans la presse ou par des détracteurs, la revitalisation du coeur de ville aura coûté moins de 2 millions.

Le récapitulatif financier correspond à :

Montant total des travaux : 1 579 045 €

Montant maîtrise d'oeuvre : 129 690 €

Subvention Région : 572 239 €

Subvention Département : 85 400 €

Financement ville avec maîtrise d'oeuvre : 1 051 096 €

Vote : 25 voix *Pour* - 4 voix *Contre*

Contrat d'association avec l'école Saint-Joseph

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, la ville du Cateau-Cambrésis a l'obligation légale de verser une participation aux frais de fonctionnement pour les élèves catésiens scolarisés dans les classes élémentaires (soit 52 élèves à la rentrée 2018/2019).

Au compte administratif 2018, les dépenses de fonctionnement pour un élève de primaire s'élèvent à 312,90 € par élève.

Le conseil municipal propose d'allouer à l'école Saint-Joseph la somme de 16 276 € (52 élèves x 313 €).

Vote : 19 voix *Pour* - 1 voix *Contre* - 9 abstentions

Par ailleurs, le conseil municipal propose d'allouer une participation forfaitaire (non obligatoire) de 125 € pour les élèves de maternelles, soit un total de 6 552 € pour les 27 élèves catésiens.

Ce vote est suspensif, en attendant la politique nationale de soutenir ou non les communes qui participent, depuis plusieurs années, à son financement.

Vote : 19 voix *Pour* - 10 voix *Contre*

Une taxe d'habitation pour les logements vacants

D'après la loi de finance de 2013, la durée de vacance d'un logement doit être de plus de deux ans (au lieu de cinq ans précédemment).

Ainsi, ne sont pas considérés comme « vacants », les logements dont la durée d'occupation a été supérieure à 90 jours consécutifs pendant les 2 ans écoulés, et les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable.

Seront assujettis à la taxe d'habitation :

- les logements vacants habitables, couverts et pourvus du confort de base (électricité, eau courante, sanitaire);
- les logements vacants non-meublés.

Le conseil municipal a validé cette proposition.

Vote : *unanimité*

Subventions pour les associations participant à la Saint-Matthieu

Le conseil municipal récompense les efforts consentis par les associations pour le défilé de la Saint-Matthieu. Il se déroulera cette année le dimanche 22 septembre, sur le thème des comédies musicales.

Le barème est :

- société avec char et animation sur le thème donné : 500 €
- société de plus de 10 personnes à pied, avec animation sur le thème donné : 250 €
- société de moins de 10 personnes avec animation sur le thème donné : 100 €

Vote : *unanimité*

Transfert de voiries entre le Département et la Commune

Le Contournement du Cateau, réalisé par le Département, a été mis en service le 13 novembre 2017. Il capte désormais un trafic conséquent de véhicules, dont 900 poids-lourds par jour.

À la suite de cette réalisation, la ville du Cateau a procédé à la revitalisation de son centre-ville, comprenant la réfection des trottoirs et chaussées, avec un nouveau sens de circulation dédié aux voitures, du fait de la traversée interdite des poids-lourds dans le coeur de ville. Ces camions doivent désormais emprunter les routes autour du centre-ville.

Pour garder un transit de poids-lourds, afin d'approvisionner nos commerces, la commune accepte de transférer certaines rues communales au Département, et à l'inverse le Département cède à la commune des grandes rues devenues réservées aux véhicules légers.

Ainsi, le Département cède à la ville (entretien et aménagement) :

- la RD12 rue du Maréchal Mortier et rue du Marché aux Chevaux deviennent communales.
- la RD21 rue de la République
- la RD959 route du Pommereuil
- la RD2643 avenue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, rue de Landrecies, rue des Savetiers, Place de Gaulle, rue Gambetta, Place Richez et rue Charles Seydoux.

La commune transfère au Département, qui gèrera le passage des poids-lourds sur ces voies :

- Boulevard Paturle, Carrefour de l'Europe, Avenue Simone Veil.

En contrepartie, le Département s'engage à réaliser les travaux de voirie suivants :

- réfection complète de la chaussée, en circulation alternée, du rond-point des 4 Vaux jusqu'au musée Matisse, fin juillet 2019.
- réfection de la rue de la République, en 2020.
- aménagement du Carrefour de l'Europe et de l'Avenue Simone Veil, en 2020.

Vote : *unanimité*

Aménagement des ronds-points

Avec la concrétisation du Contournement, cinq ronds-points ont été créés. La municipalité les a baptisés du nom des peintres du Nord : Matisse, Herbin, Claisse, Gromaire et Couprie.

Le Conseil Municipal a décidé que leur entretien et éclairage sera géré par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Le Département assurera la tonte des zones de gazon sur les 4 giratoires hors de la ville, et c'est la ville du Cateau qui gère la tonte du rond-point situé en ville au niveau du Centre des Pompiers.

Vote : *unanimité*

Sécurité pour nos écoles grâce aux amendes de Police

Le Département a pour mission, entre autre, de répartir les recettes perçues par les amendes de Police, concernant la circulation routière.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de mise en sécurité des déplacements sur les trottoirs des établissements scolaires, la commune peut demander une subvention au Département.

Ainsi, la ville demande au Département :

- la pose de barrières de sécurité en façade de l'école Curie, pour remplacer les barrières de chantier actuellement placées.

- la pose de figurines sympathiques, incitant les enfants à traverser au bon endroit ou à rester en sécurité sur les trottoirs. Les cinq écoles du Cateau bénéficieront de ces figurines.

Montant de l'opération :	13 135 €
Subvention du Département (75 %) :	9 851 €
Autofinancement Ville :	3 283 €

Vote : *unanimité*